

Et si on parlait tous de la même voix

Résumé

Dans cet article, après avoir montré les limites des conceptions linguistiques traditionnelles de la voix verbale, il est fait état d'une conception génétique, fondée sur les vues que développe la psychomécanique du langage. Dans cette nouvelle perspective, ici préconisée et appliquée, la voix ne constitue que la "face signifiante" d'une grande catégorie dont la diathèse est la "face signifiée". Elle constitue, dans le cadre théorique guillaumien, "le signifié formel" d'une relation dont la diathèse est le signifié notionnel ».

Cette définition étant posée, il devient possible de montrer que la voix est intégrante et concerne la totalité des verbes du français.

Mots clés : Verbe, voix, psychomécanique, diathèse,

Abstract

In this article, after mentioning the limitations of the traditional linguistic conceptions of the voice of the verb, I will present a genetic conception, based on the views of the psychomechanics of language. In this new perspective, that is here advocated, the voice solely constitutes the signifier's side of a larger category of which the diathesis constitutes the signified side. It is, from the viewpoint of Guillaume's theory, the formal signified of a relationship, of which the diathesis is the notional signified.

This definition being agreed upon, one then is able to show that the voice is integrating and that it concerns the whole of French verbs.

Key words: Voice verb genetic conception linguistics formal notional signifier signified Guillaume diathesis French verbs

ملخص

نودّ في هذه الورقة بعد إبراز حدود التناول التقليدي لكيفية حدوث الفعل أن تعرض زاوية للتناول تعتمد على النظرة الوراثة التي انبثقت من جهود النظرية اللغوية النفسية الميكانيكية. فلم تعد من هذا المنظور الجديد كيفية الحدوث إلا البعد الدال لصنف كبير يمثل استهياؤه البعد المدلول. تلك هي نظرة غيوم للغة، التي ترى أنّها بمثابة المدلول الصوري لعلاقة الاستهياء للمدلول المفاهيمي.

يصح بهذا التحديد الجديد من الممكن القول إنّ كيفية الحدوث عامل مدرج يحصل في كلّ الأفعال في اللغة الفرسية.

0. Il ne serait pas superflu de rappeler brièvement que toute réflexion, à proprement linguistique, a un fondement sur lequel elle prend appui et autour duquel elle s'articule et se cristallise. Une assise théorique au-dessous de laquelle elle ne s'aventure pas. C'est la masse nécessaire qui sert de support à tout l'édifice qu'elle construit. Qu'on l'infirmes, elle se ruine et elle cesse d'être possible.

L'illusion est toujours de croire que ce fondement a quelque valeur d'absolu. Qu'il serait conforme à la vérité et qu'il peut convenir à l'observation de ce que nous tentons d'analyser. La conséquence logique, presque inévitable, est qu'on le rejette, ou qu'on l'accepte au nom de ce qu'il n'est pas ou de ce qu'il n'a pas consenti à être. On le met ainsi dans la balance du « vrai » et du « faux ». Et, comme on ne saurait trancher hardiment de l'un et de l'autre que par la conformité de ce que l'on examine à un instrument de mesure, on perd de vue qu'on est en train de répéter, mais sans le savoir, ce que l'on s'obstine à perdre.

Qu'on entreprenne tout simplement de substituer un fondement à un autre, et il est naturel, légitime et conforme à la raison de le faire. Car ce qui n'est pas absolu n'exerce pas un pouvoir irrésistible et contraignant. Il admet que d'autres fondements, permettant d'enchaîner des arguments de façon différente et même de mettre en œuvre d'autres arguments, puissent, à côté, avoir existence. Ce qui se donne comme relatif sait le plus souvent de quoi il tient sa relativité. C'est parce qu'il a fait le tour de ce qui l'environne, qu'il a aperçu ce qui le lie, ce dont il dépend et, surtout, ce qui dépend de lui : ce qui en émane. Étant conscient qu'il résulte d'un positionnement épistémologique schématique et arbitraire qui l'a posé, au détriment

de quelques autres possibles, il peut se livrer à quelques opérations qui, à première vue, ne jouent pas en sa faveur. C'est une manière de prendre la juste mesure de sa puissance relative et de se savoir comme un possible et non une chréode¹ dans ce que le mathématicien appelle l'ordre strict partiel.

L'ultime ambition de cet ordre qui n'est qu'un réseau de possibles est de montrer que telle disposition d'arguments, qui est inévitable si l'on prend son départ à tel postulat, devient irrecevable si l'on s'appuie sur tel autre.

La sagesse nous recommande donc de mettre en lumière, pour que tout le reste devienne possible, non pas ce qui est, mais ce qui doit être. L'erreur des analyses à venir ne peut donc être imputée qu'au délaissement de ce qu'assoient quelques affirmations premières, qui sont par-delà le vrai et le faux.

Au fondement des différentes articulations qui suivent, il y a la division du langage en deux plans fondamentalement distincts : la langue et le discours. Le premier, puissantiel, est constitué de représentations, le second, effectif, concerne l'ensemble infini des expressions que génèrent ces mêmes représentations. D'autre part, des opérations successives qui les constituent, les représentations, qui sont une construction dans le plan du virtuel, tirent la totalité de leurs aptitudes. Les expressions, quant à elles, sont des phrases dont la signification tient partie aux représentations qu'elles articulent pour leur édification. L'effort constant dans ce travail sera de ne pas mettre dans les unes ce qui n'a d'existence que dans les autres. Il va sans dire que de cet effort résultent certains avantages et quelques impossibilités, que les recherches à venir auront charge de montrer ou de vérifier.

De cette assise théorique découle un principe² portant sur la relation qu'il peut y avoir entre ces représentations concevables et le signifiant qui est chargé de les porter à la percevabilité.

Il sera tenu, conformément aux enseignements de G. Guillaume, que l'édifice sémiologique qui correspond à la partie la plus

1 - Le terme de chréode est emprunté à R.Thom.

2 - Principe sur lequel il sera fortement insisté et auquel il sera accordé un entier crédit.

systematisée de la langue - la morphologie -, peut être pris, moyennant certaines précautions, pour un révélateur de l'architecture mentale de la langue. Ces précautions- consistent à prendre en compte la variation historique de cette partie physique du langage.

Le postulat étant que le signifiant sera toujours en quête de la forme la plus appropriée pour rendre visible la représentation systématique qu'elle sert à noter.-

En faisant donc de la langue son objet, l'assise théorique de ce travail s'oppose aux travaux des linguistes dont l'ambition est d'introduire, en forçant au besoin, une certaine logique dans les cadres de chaque système linguistique. Il s'ensuit que la réflexion, ici menée et défendue, cherche la logique constructrice particulière de chaque langue, ou la logique plus large et générale d'un certain type de langue : ici, les langues romanes.

Pour bien conduire le questionnement qui sous-tend le présent travail autour de la voix verbale comme une possible catégorie grammaticale intégrante à l'égard du verbe, « une méthode d'investigation qui a l'allure d'un va-et-vient entre l'observation des faits et la réflexion abstraite qui s'en éloigne pour les mieux concevoir et "revenir" à l'observation des faits, après réflexion critique » (Guillaume 1948-49 : 9) a été préconisée et appliquée. Cette démarche est le mouvement directeur de ce présent article.

1. Le verbe et la tradition grammaticale

Parler du « verbe » n'est pas faire preuve de beaucoup de technicité, pas plus que de parler du « nom- ».

Pour expliquer ce qu'est un verbe, un sujet parlant français procédera habituellement de deux manières différentes.

il pourra énumérer des verbes, par exemple : (A) courir, envoyer, gêner, crier, etc. 1

Il pourra aussi faire une phrase comme: (B) Jean court. Et indiquer que *court* est le verbe.

Pour conférer un caractère général à ces exemples, il ajoutera que les verbes servent à exprimer des « actions » ou des « états ». Dans (A) nous avons une liste ouverte de mots. Cette réponse correspond aux informations que donnent nos dictionnaires traditionnels qui font la liste des « mots » de la langue avec l'indication de la partie de discours (verbe, adjectif, nom, etc.) à laquelle ils appartiennent. Dans (B), nous avons un énoncé duquel est extrait le verbe. Cette réponse qui associe la production des phrases à leur analyse grammaticale – reconnaître ici le verbe dans la suite de mots- se place directement sur notre terrain d'analyse puisque nous étudions en syntaxe par quelles combinaisons d'unités les phrases sont constituées. Elle correspond à l'apprentissage de la langue tel qu'il est organisé au sein des appareils scolaires actuels dans nos états modernes.

L'enseignement y étant de masse, les connaissances qu'il transmet deviennent celles de l'homme ordinaire. Chomsky (1999) a pu dire par plaisanterie qu'« une langue, c'est ce qui a une armée et une marine », on dira nous qu'une langue, c'est ce « qui a une école ». Dans le cadre scolaire, une véritable doctrine d'analyse des faits de langue s'est lentement constituée au fil des siècles. Nous l'appelons communément depuis l'apparition de la linguistique saussurienne, la grammaire traditionnelle-. Le travail proprement linguistique prend toujours pour point de départ, cette culture générale en matière de langue qu'est la grammaire traditionnelle et débute par son examen critique.

1.1. La tradition grammaticale et la catégorie de la voix

Dans la tradition grammaticale, on parle pour le français comme pour le reste des langues romanes (Zenati 1988), de trois voix verbales : la « voix active », la « voix passive » et la « voix pronominale- », et l'on considère la voix comme l'une des grandes catégories formelles du verbe.

On continue ainsi une analyse fondée sur le fait que les langues classiques comportent deux séries de morphèmes de la personne inflexive-, et qu'à ces deux séries correspondent deux signifiés

différents du rapport de la personne et de la sémantèse verbale.

Au vrai, si pour l'une des séries on reconnaît un signifié unique dénommé « actif »-, pour l'autre, on est obligé de parler de deux signifiés, l'un de « passif »-, l'autre de « moyen »-. La seconde série correspond à une « voix de synthèse » dans laquelle une appréciation de « passivité » du sujet existe toujours, qu'il s'agisse de « passivité » pure ou de « passivité » plus ou moins mêlée d'« activité » : le dosage pouvant grandement varier.

La voix verbale, ainsi décrite, suppose une définition dynamique de la fonction sujet : le sujet est ou non puissant, et conduit ou non le phénomène dont parle le verbe. Au reste, verbe et sujet ne font qu'un mot de langue, et c'est bien le verbe qui est actif ou non : sa sémiologie le dit (Zenati 2015a).

1.1.1. Existe-t-il une morphologie de la voix en français ?

La voix fait évidemment partie de la systématique du verbe en grec et en latin.

En français, dans la mesure où la personne est systématiquement déflexive, il n'existe pas de morphologie verbale de la voix. La sémiologie des voix est tout entière de caractère mécanique. Elle met en œuvre deux syntaxes différentes :

1. une syntaxe du verbe, par opposition de formes simples et de formes périphrastiques :

il frappe/il est frappé

à l'actif, les formes simples du verbe, à l'aspect immanent ; au passif, une périphrase verbale mettant en jeu l'auxiliaire être et le participe passé du verbe conjugué, de sorte qu'on ne saurait parler d'immanence ;

2. une syntaxe de la personne, par opposition d'une construction utilisant le seul pronom sujet : « je »,

« *tu* », « *Il* », etc., et d'une construction utilisant le pronom sujet sous ses deux formes de cas sujet et de cas régime - : « *je me* », « *tu te* », « *il se* », etc.

La syntaxe se complique encore du fait que l'auxiliaire « *être* », qui dans la « voix passive » fait vis-à-vis aux « formes actives » de l'aspect immanent, sert à signifier l'aspect transcendant dans la voix à pronom sujet contrasté : *je me trompe/je me suis trompé*, et dans certains verbes de la voix active à sujet simple : *je sors/je suis sorti*.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la sémiologie de la voix ne semble pas dénoncer en français, comme par ailleurs dans les langues romanes (Zenati 1988 et 2015b), une systématique très rigoureuse.

D'autre part, on ne peut dire qu'elle a le caractère intégrant qu'on reconnaît habituellement à la catégorie de l'aspect. Alors qu'aucun verbe français ne récuse la possibilité d'avoir des formes simples, composées et surcomposées-, il est beaucoup de verbes qui échappent à la possibilité de figurer aux trois voix : les verbes intransitifs n'ont pas de voix passive ; courir, entrer, sortir, etc ; beaucoup de verbes transitifs n'ont pas de correspondance dans la « voix pronominale » ; certains verbes n'« existent, quant à eux, qu'à la seule “voix pronominale” : absenter (s') abstenir (s') accoucher (s') accroupir (s'), etc.

1.1.2. L'analyse sémantique : actif et passif ; agent et patient : une terminologie flottante

Si l'on examine les signifiés de puissance que l'on admet habituellement derrière les formes de la voix, on ne peut manquer d'être étonné par l'impropriété du terme traditionnel d'«actif».

On parle de “verbes actifs” pour un nombre important de sémantèses verbales pour lesquelles il est extrêmement difficile d'imaginer, pour la personne sujet, une conduction responsable et consciente de l'événement auquel se réfère le procès verbal. Si bon nombre de sémantèses verbales semblent bien déclarer leur support

comme « agent », comme un être « agissant » : *courir* postulant *un coureur conduisant sa course*, *frapper*, *un être assénant des coups*, *entrer*, *un être passant de l'extérieur vers l'intérieur*, il est des situations de discours où cette « activité » du sujet se fait moins évidente, par exemple, si c'est *un bruit qui court*, *une nouvelle qui frappe*, etc.

Aussi, notons que l'instrument d'une « action » peut être mis en fonction de sujet aussi bien que l'auteur lui-même : la clé ouvre la porte, comme Pierre ouvre la porte du salon.

Aussi, dans Jean traverse la rue, il se trouvera toujours un esprit pour ne pas ratifier l'appellation de « patient » appliquée à « rue ». Que subit-elle ? Quelle « passivité » est-il exigé d'elle ? Il ne lui est demandé au vrai que d'être le lieu circonscrit d'une opération qui ne l'entame ni ne la transforme en rien. Et, la chose est encore plus vraie dans : l'homme crie sa douleur. La douleur n'a rien à supporter, elle ne souffre pas le ou les cris, elle en est la matière.

Certes, on objectera que ces différences tiennent à la façon de gloser chaque exemple et que c'est dans la glose et non dans les énoncés eux-mêmes que gît ce qui les distingue. Mais c'est bien là justement qu'éclate l'inadéquation des termes « agent » et « patient » qui souffrent, sans violence, d'être ainsi glosés.

On avancera aussi que d'un cas à l'autre, il n'y a qu'une variation de degré. Il y aurait des « agents » plus ou moins « patients », des « patients » plus ou moins soumis, plus ou moins consentants. Mais, en langue où tout est qualitatif, c'est précisément sur le rejet de ces évaluations quantitatives que s'édifient les systèmes linguistiques. Les bases qu'ils se donnent sont celles qui leur permettent d'échapper à des mesures qu'il faudrait sans cesse répéter et qui, au bout du compte, sont toujours singulières et, en nombre, infinies.

On fera remarquer d'autre part, et ce à juste titre, que le support sujet dans le bruit court, ou dans la nouvelle frappe, relève de la classe sémantique des « substantifs inanimés ». Et, c'est là, sans doute, qu'il faut chercher la raison de l'impropriété de la notion d'agent.

À quoi on peut répondre qu'avec un support de la classe sémantique des « substantifs animés », il est beaucoup de sémantèses verbales pour lesquelles le sujet n'est pas en situation « d'activité » : dormir, souffrir, recevoir, rougir, etc. Celui qui souffre est, par définition, un « patient » et non un « agent ». « Patient » aussi, celui qui reçoit des coups : Jean reçoit un coup de poing.

Il est toute une classe de verbes « d'état », dont le support sujet ne peut-être réputé « agissant » : Pierre vit à Rome, sait le latin, connaît ton adresse, etc.

Certains verbes admettent deux types de sujets, dont l'un correspond à la fonction d'objet dans la tournure où l'autre est sujet : Pierre casse la branche / la branche casse ; le soleil jaunit le papier / le papier jaunit-.

Dans ces conditions, on n'a pas de peine à admettre qu'il est difficile de parler d'un « verbe actif ». Ce qui est en cause ici - agent ou pas- est une notion qui transcende celle de l'animé et de l'inanimé, même si les termes de cette dernière dichotomie ont leur part de responsabilité dans la constitution définitive du sens de la phrase.

On remontera enfin, et sans doute avec raison, qu'on se dévoie à vouloir examiner dans ces exemples si l'être que désigne l'un des substantifs est dans l'événement rapporté l'« agent » d'une transformation quelconque et l'être auquel renvoie l'autre substantif le « patient », l'objet de cette transformation. Car c'est bien à ce transport illicite que l'on se livrait dans les gloses précédentes. On faisait servir à l'analyse des moyens de dire des divisions et des rapports qu'il était possible, possible seulement - d'introduire dans ce qui est relaté. Faute capitale, puisque ce qui est en cause, c'étaient les rapports de l'être linguistique élu au rang de support avec l'être linguistique constitué de la sémantèse verbale, et non ceux, tout matériels, de l'univers extramental ou exopsychique-. Il y a là un départ parfois malaisé à opérer : démêler ce à quoi il est fait référence et l'instrument qui y pourvoit. Raison de plus pour renoncer à des termes qui, comme « agent » et « patient », par ce qu'ils évoquent dans le monde des phénomènes, travaillent en sens inverse. De là

le recours, dans la suite de cette étude, aux notions de « site » et de « gène », développées par J. Cl. Chevalier (1976), qui ont l'avantage d'être plus générales et de ne pas déclencher, immédiatement dans l'esprit, l'image d'opérations purement matérielles.

1.1.3. L'analyse syntaxique : la transitivité et l'intransitivité

L'analyse sémantique se révélant impuissante et d'un médiocre secours pour la détermination de la voix, on a souvent recours à un critère grammatical, celui de la transitivité. Selon certains grammairiens, un verbe serait « actif » quand il peut être mis au « passif »-, c'est-à-dire exprimé sous la forme de son participe passé associé au verbe être, et par là référer à un sujet qui, sans cette manipulation, serait son objet. Soit :

Paul amuse Pierre \longrightarrow Pierre est amusé par Paul.

L'« activité » de Paul dans le comportement « amuser » s'oppose à la « passivité » de Pierre.

La même analyse devient plus difficile quand le verbe transitif est un verbe dont la sémantèse signifie un « état » :

Pierre connaît Paul \longrightarrow Paul est connu de Pierre

où « il est malaisé de parler d'une "activité" de Pierre contrastant avec la "passivité" de Paul.

D'autre part, lier la voix à la transitivité, c'est exclure de la catégorie la totalité des verbes intransitifs, même ceux dont le sujet est manifestement en situation d'agent, à commencer par le verbe « agir » lui-même. La voix ainsi décrite n'est donc pas intégrante à l'égard de la totalité des verbes ; ce n'est donc pas une forme entrant dans la définition de la partie de langue en question, en l'occurrence : le verbe.

Ajoutons que lier la définition de la voix à la transitivité et à la possibilité de la « transformation passive », c'est exclure de la voix un verbe aussi fondamental en français que le verbe avoir qui ne connaît pas de « forme passive »-

Pierre a une maison \longrightarrow *Une maison est eue par Pierre.

En tout état de cause, le terme d’“actif” se révèle fort peu satisfaisant.

2. Pour une nouvelle conception de la voix : approche génétique

L’analyse sémantique et l’analyse syntaxique font apparaître clairement que c’est la nature de la fonction sujet- qui paraît être au centre du débat dans la question des voix. S’il est difficile de poser le problème en termes d’opposition d’“activité”/“passivité”, c’est sans doute en vertu de ce qu’il n’est guère possible de définir la fonction sujet comme une fonction dynamique, ressortissant à la “conduction de l’événement” signifié par le verbe. La fonction doit être considérée sous l’angle logique, le support-sujet étant l’être à partir duquel il est possible de parler d’un événement. Il est le fondement du procès que traduit le verbe, que traduit tout processus engagé dans le temps nécessitant un point d’appui de caractère spatial. Le support est, en tout état de cause, l’initus de la tension verbale, l’élément choisi pour déclencher cette tension. Que cette unité soit le “gène” ou le “site” est une question à laquelle la voix demeure totalement indifférente.

Notons, en outre, que cette conception logique et mécanique de la fonction sujet a le mérite de convenir à tous les types de verbes, verbes transitifs et intransitifs, verbe à sujet animé et à sujet inanimé, verbes pluripersonnels et verbes unipersonnels-.

Le problème de la voix verbale peut être posé et résolu en termes de catégorie intégrante et systématique, à condition de ne plus le concevoir selon l’opposition « activité »/ « passivité ». L’opposition pertinente est celle qui prend en considération « les mouvements cinétiques»- de la relation qu’entretient le support avec l’apport de prédication qui lui est rendu incident. Il y a, en français une « orientation inceptive » où l’entité, *site* ou *gène*, élue au rang de support apparaît dans les deux chronologies dans lesquelles elle est occurrente avec le statut d’« élément inceptif ». Elle occupe, en

ceci même qu'elle constitue le support de la prédication, la position d'avant d'une ordination où l'apport constitue l'après, et elle apparaît en cette même position dans l'apport dont elle ne constitue qu'une partie. Le mouvement de la tension verbale qu'offre cette orientation cinétique est fondamentalement « perspectif. »

À côté de la « cinèse inceptive », le français présente une « orientation “conclusive” ». Le support-site, dans cette seconde orientation, occupe la position d'avant du fait qu'il constitue le support d'incidence, mais de suite après, dans l'apport, il ne lui est attribué que le statut d'élément conclusif et apparaît, par voie de conséquence, dans cette seconde chronologie, dans l'après de la sémantèse verbale. Au terme de son déploiement, la tension verbale livre un mouvement a-perspectif, conclusif, qualifiant intégralement et adjectivement le support auquel elle est rendue incidente. Elle constitue en ceci une construction attributive particulière, sans plus.

Ainsi, si le terme de voix est conservé, il ne recouvre plus les mêmes réalités linguistiques que celles que lui ont assignées les grammairiens. Si dans la première orientation cinétique, il est décidé de faire acte de prédication sur le gène, l'orientation sémantique sera “opérative”, si, au contraire, c'est le site qui est placé au fondement de la tension verbale, elle sera “résultative”.

Si la première cinèse offre de la relation qu'entretient le support avec l'apport une voix susceptible d'involuer deux colorations sémantiques, la seconde orientation cinétique, quant à elle, ne subsume en elle, dans la mesure où seul le site peut être convoqué pour remplir l'office de support, que la coloration sémantique résultative.

Il résulte de toutes ces considérations que la voix ne concerne que les rapports formels qui peuvent s'instituer entre une entité élue au rang de support et un apport de prédication qui lui est rendu incident. Elle est inceptive ou conclusive et demeure étrangère et indifférente aux impressions de “passivité” et d’“activité” qui lui sont habituellement attribuées.

Dépendant de l'«organisation idéogénétique», la voix d'un verbe, d'ordre purement architectural, est déterminée par la position qu'occupe l'être linguistique élu au rang de support dans les deux chronologies dans lesquelles il est occurrent.

L'opérativité et la résultativité, quant à elles, concernent les rapports sémantiques qui peuvent s'établir entre la sémantèse du verbe et son support sujet. Elles dépendent de la nature de ce support et constituent ce que nous avons choisi d'appeler la diathèse (Zenati 2015a). Pour trouver à s'exprimer, cette dernière, du moins le rapport qu'elle concerne, relevant d'un ordre fondamentalement sémantique, doit d'une manière *sine qua non* s'inscrire dans un des cadres formels que lui prescrit l'organisation idéogénétique.

Dans cette nouvelle perspective, ici préconisée et appliquée, la voix ne constitue, à l'image de la définition saussurienne du signe, que la «face signifiante» d'une grande catégorie dont la diathèse est la «face signifiée». Elle constitue, dans le cadre théorique guillaumien, «le signifié formel» d'une relation dont la diathèse est le signifié notionnel ».

Cette définition étant posée, il devient possible de montrer que la voix est intégrante et concerne la totalité des verbes du français même si elle ne se pose pas de la même façon dans les différents aspects du verbe. Cela n'a rien d'exorbitant ou de scandaleux, car l'aspect, au même titre que la voix, concerne les rapports qui s'instituent entre le verbe et son support sujet. La situation du support dans l'événement ou dans la subséquence de l'événement peut modifier le caractère d'ineptivité qui lui est impartie à l'égard de la sémantèse verbale. C'est, sans doute, la raison pour laquelle il existe un problème de l'auxiliaire de l'aspect au sein de la voix.

Ressources Bibliographiques

CHEVALIER, Jean Claude. 1976. *Verbe et phrase en Espagnol*.

CHOMSKY, Noam. 1999 *Langue, linguistique, politique : Dialogues avec Mitsou Ronat*. Paris : Flammarion (Coll. Champs).

Dominique, Joffre Marie. À propos de Jean-Claude Chevalier : Verbe et phrase. Dans *L'Information Grammaticale*, N. 11, 1981. pp. 22-25.

GUILLAUME, Gustave. 1973. Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1948-1949, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale (IV), publiées par R. Valin., Québec – Paris, Presses de l'Université Laval - Klincksieck, vol. 3, 256 p., 2-7637-7003-7 (Québec).

MOIGNET, Gérard. 1980. *Grammaire systématique du français*. Paris : Klincksieck.

ZENATI, Djamel. 1988. Systématique de la voix verbale en français et italien. Thèse de doctorat : Paul-Valéry Montpellier III. sous la direction de T.Arnavielle.

ZENATI, Djamel. 2015a. *Pour une définition génétique des voix verbales*. Alger : Pumag. (Coll. Unilivres, Criterium). Préface de T.Arnavielle.

ZENATI, Djamel. 2015b. «Le verbe et son support en langues romanes». Dans *Aleph. Revue de LAMES : Langues, Médias et Sociétés*. N° 2. Alger : Pumag.

